

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place de la Mairie

01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

A_2025_10_17_78

Ouverture et organisation de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales de la commune de Dompierre-sur-Veyle

Le Maire de la commune de Dompierre-sur-Veyle,

Pour la révision du plan local d'urbanisme,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-19 et R. 153-8 ;
- Vu la délibération du 5 mai 2022 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et énonçant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;
- Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil municipal du 7 novembre 2024 sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Vu la délibération du 16 juillet 2025 arrêtant le projet de révision du PLU et tirant le bilan de la concertation ;
- Vu la demande d'avis 2025-ARA-AUPP-01719 reçue par la MRAE le 24 juillet 2024, avec un retour attendu pour le 24 octobre 2025 ;
- Vu les avis des personnes publiques associées ;
- Vu le PLU actuellement opposable sur la commune ;

Pour la révision du zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales :

- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-6 et R. 122-17 ;
 - Vu la décision du bureau communautaire de Grand Bourg Agglomération du 15 septembre 2025 arrêtant le projet de zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales et confiant à la commune de Dompierre-sur-Veyle le soin de procéder à une enquête publique conjointe ;
- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19, et R. 123-1 à R. 123-33 ;
- Vu la décision du TA n°E25000155/69 du 8 septembre 2025 de la Présidente du tribunal administratif de Lyon désignant Madame Véronique BRILLANT en tant que commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Pierre DEGEZ en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur la révision du PLU et du zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales portée par la Commune de Dompierre-sur-Veyle pour une durée de 31 jours du **lundi 10 novembre 2025 à 9h00 au mercredi 10 décembre 2025 jusqu'à 17h00**.

Le maître d'ouvrage est la commune de Dompierre-sur-Veyle pour la révision du PLU et

Grand Bourg Agglomération pour le projet de révision du zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

La personne responsable du PLU et du zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le Maire de la commune de Dompierre-sur-Veyle.

Article 2

La Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné Madame Véronique BRILLANT en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Pierre DEGEZ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Projet de révision du PLU (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, plan de zonage, règlements, liste des OAP, liste des emplacements réservés, annexes) et son évaluation environnementale
- Projet de révision du zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
- Bilan de la concertation
- Avis des personnes publiques associées

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser à la commissaire enquêtrice :

- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice à la mairie de Dompierre-sur-Veyle (1 place de la Mairie, 01240 DOMPIERRE SUR VEYLE) ;
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dompierre-sur-veyle> comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement ;
- Par mail à l'adresse : plu-dompierre-sur-veyle@mail.registre-numerique.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur les registres et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête, tout ou partie du dossier d'enquête publique peut être consulté et communiqué aux frais de la personne qui en fait la demande.

Article 4

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie au cours des permanences suivantes :

1^{ère} permanence : Lundi 10 novembre 2025 de 9h à 12h

2^{ème} permanence : Samedi 22 novembre 2025 de 9h à 12h

3^{ème} permanence : Mercredi 10 décembre 2025 de 14h à 17h

Article 5

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Celle-ci dresse dans les 8 jours après la clôture des registres, les procès-verbaux de synthèse des observations qu'elle remet au Maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire, ou non, un mémoire en réponse. La commissaire enquêtrice dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au Maire son rapport et ses avis.

Le public pourra également consulter les rapports et les conclusions de la commissaire enquêtrice sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/plu-dompierre-sur-veye> et à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 6

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU et du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales, éventuellement amendés, seront soumis à l'approbation par délibération du Conseil municipal et du Conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération pour le zonage d'assainissement.

Article 7

Une copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain et Madame la commissaire enquêtrice.

Article 8

Cet arrêté fera l'objet de mesures de publicité conformément à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

A Dompierre sur Veyle, le 17/10/25,
Madame le Maire, Martine TABOURET,



Accusé de réception en préfecture
001-210101457-20251017-A_2025_10_17_78-AR
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025